

Mercredi du CARIP

ECJS et TICE

6 décembre 2000

Philippe BRIAT
CARIP

Bref rappel des objectifs de l'ECJS	2
L'utilisation des TICE en ECJS	2
Rechercher l'information sur le Web	4
Apprendre aux élèves à utiliser l'ordinateur et à chercher l'information	7
Deux exemples de sujets de débat et leurs sources documentaires	8

I - Bref rappel des objectifs de l'ECJS

- l'ECJS (Education Civique Juridique et Sociale) a été mise en place, à titre expérimental, en classe de Seconde lors de l'année scolaire 1999/2000. Elle se poursuit cette année en classe de seconde tandis qu'elle est introduite en classe de Première. Elle devrait voir le jour en classe de Terminale, lors de l'année scolaire 2001/2002.

- l'objectif de l'ECJS est “ d'étudier dans toutes ses dimensions la citoyenneté et son exercice dans la société ”. Pour cela une méthode est préconisée par les textes officiels : “...choisir des objets d'étude dans la vie sociale pour faire découvrir par les élèves une ou plusieurs dimensions de la citoyenneté, à travers la tenue d'un débat argumenté ”.

- il est entendu qu'il ne saurait y avoir débat de la part des élèves sans travail préparatoire : débattre ne consiste pas contrairement à ce que pensent spontanément beaucoup d'élèves à exprimer ce qu'ils éprouvent ou ce qui leur vient à l'esprit à propos d'un sujet donné. La préparation d'un débat suppose de leur part trois étapes dans lesquelles les documentalistes, en liaison avec l'enseignant chargé de l'ECJS, sont conduits à intervenir :

1. diversifier les sources d'information
2. replacer l'événement dans un contexte historique
3. repérer et analyser les interprétations divergentes et contradictoires

II - L'utilisation des TICE en ECJS

- ces différentes étapes n'impliquent pas nécessairement l'utilisation des TICE. Quel peut donc être leur utilisation ?

- utiliser des dictionnaires, encyclopédies multimédias ou logiciel documentaire (type BCDI) pour les étapes 1 et 2
- utiliser Internet pour l'étape 1 c'est à dire trouver des informations sur le sujet de débat choisi par la classe

- l'utilisation de dictionnaires et d'encyclopédies multimédia ou encore de logiciels documentaires est un sujet bien connu des documentalistes et a fait l'objet de leur part de nombreuses réflexions et séquences pédagogiques. Nous nous proposons donc d'insister davantage sur l'utilisation d'Internet dans le cadre de l'ECJS.

- les utilisations possible d'Internet dans le cadre de l'ECJS nous semblent les suivantes :

- rechercher de l'information sur le **Web**. C'est sans doute cette utilisation d'Internet qui est la plus fréquente. Nous la développerons donc plus longuement ci-dessous.
 - consulter des **listes de diffusions** ou des **forums** en rapport avec le sujet de débat choisi (si il en existe). Pour en savoir plus sur ces outils vous pouvez consulter la page : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/histoire/forums.html>. Vous y trouverez notamment l'adresses d'annuaires répertoriant les listes de diffusions et les forums francophones.
- consulter à distance les catalogues informatisés de centre documentaires (Bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires...). Cela suppose parfois l'utilisation d'une ressource moins connue d'Internet : **Telnet**. Si le centre documentaire le permet (c'est le cas d'un nombre croissant de bibliothèques municipales ou universitaires) Telnet permet de transformer son ordinateur en terminal de consultation du catalogue informatisé et ensuite aller consulter ouvrages ou périodiques...en étant sur qu'il sont disponibles ! Il faut signaler que nombre de bibliothèques permettent de consulter leur catalogue directement par le web.

Ex. : en utilisant Telnet vous pouvez consulter le catalogue du fond de l'ensemble des bibliothèques des Saint-Etienne (municipales et universitaires) comme si vous étiez dans l'une d'entre elles.

- utiliser la **messagerie électronique** pour poser des questions à des interlocuteurs représentant une position déterminée dans le débat. Il ne faut pas méconnaître le risque non négligeable de n'obtenir aucune réponse

et donc peut-être ne pas consacrer trop de temps à cette activité...

Ex. : à propos du débat “ Faut-il dépénaliser la consommation du cannabis ? ”, on peut imaginer que les élèves d’une classe se répartissent la tâche d’interroger par courrier électronique des députés qui ont pris des positions sur le sujet... (tous les députés ont une adresse électronique qui figure sur le site de l’Assemblée nationale mais l’utilisent-ils régulièrement ?)

III - Rechercher des informations sur le Web

Il existe actuellement des millions de pages Web. Pour y trouver l'information que l'on recherche, il existe plusieurs manières de procéder. Aucune ne peut s'appliquer infailliblement quelle que soit l'information recherchée. La réussite dépend donc d'adopter le bon outil en fonction de ce que l'on cherche.

Type d'outil	Mode de fonctionnement	Utilisation préconisée
Annuaire	Les sites sont classés par catégories et sous-catégories par des personnes chargées de ce travail.	Rechercher des informations relativement générales.
Moteurs de recherche	Grâce à des logiciels appelés robots, les moteurs de recherche explorent en permanence le web pour référencer des millions de pages web.	Recherche pointue en utilisant les opérateurs booléens ou les formulaires de requête.
Métamoteurs	Il s'agit d'un site qui va soumettre votre requête à plusieurs moteurs de recherche et qui vous présente les résultats obtenus sur ces différents moteurs.	Recherche assez générale.
Logiciels de recherche	Il s'agit de logiciels qui interrogent plusieurs moteurs de recherche, trient les résultats obtenus et peuvent relancer régulièrement les recherches que vous souhaitez.	Pour suivre l'évolution d'un thème. (Veille documentaire)

a) Pour trouver des pages ou des sites consacrés à des sujets généraux : les annuaires.

- après en avoir identifié le contenu, des personnes classent les sites inventoriés par catégories et sous-catégories : divertissements, sports, éducation, informatique... Lorsque l'on effectue une recherche à partir d'un annuaire, on obtient donc des adresses de sites et non des adresses de pages. **Il vous faut donc ensuite explorer le site pour trouver (ou ne pas trouver !) l'information que vous cherchez.**

- l'efficacité d'un annuaire dépend en conséquence :

- du nombre de sites recensés
- de la pertinence du classement

- les meilleurs annuaires répertorient ainsi plusieurs dizaines de milliers de sites

- on peut utiliser un annuaire soit en cliquant sur une catégorie puis sur ses sous-catégories soit en entrant un mot clé.

Ex. : vous cherchez le site de l'ambassade de France en Chine : entrez dans la rubrique " Institutions et politique " de Yahoo puis explorez les sous-catégories

b) Pour une recherche plus pointue : moteurs de recherche et métamoteurs :

- **ATTENTION !** : beaucoup de moteurs de recherche ont adopté une page d'accueil qui ressemble à celle des annuaires : on y trouve un classement par catégories et sous-catégories mais ils ne référencent dans ces catégories que quelques milliers de sites, c'est à dire beaucoup moins que les annuaires les plus performants. **Malgré les apparences, les moteurs ne fonctionnent pas comme les annuaires** : en utilisant des logiciels que l'on appelle des robots, les moteurs de recherche parcourent en permanence le web et indexent ainsi plusieurs millions de pages web. **Ils permettent donc d'accéder à un volume d'information beaucoup plus important que les annuaires.**

- **un moteur de recherche vous donne l'adresse de pages web et non l'adresse de sites : il peut donc désigner plusieurs fois un même site.** Par ailleurs, si votre requête est trop générale (exemple : Japon, Zola, drogue...) vous serez submergé par les résultats obtenus
- **l'efficacité des moteurs de recherche dépend de la précision de la requête formulée par l'utilisateur.** Vous devrez donc utiliser les opérateurs booléens “ et ”, “ ou ”, “ sauf ” afin de préciser votre recherche.

Ex. : vous cherchez des informations sur l'industrie japonaise. Si vous entrez dans un moteur de recherche la requête “ industrie japonaise ”, vous aurez les références des pages web contenant les termes “ industrie ” et les références des pages contenant le terme “ japonaise ” ! Pour éviter cela il vous faut utiliser l'opérateur “ et ” ainsi vous n'aurez que les références des pages contenant le terme “ industrie ” et le terme “ japonaise ”.

- chaque moteur de recherche a ses propres règles syntaxiques pour utiliser les opérateurs booléens ce qui ne facilite pas la tâche ! Vous trouverez ces règles en cliquant sur un lien qui se trouve sur la page d'accueil du moteur concerné et qui s'intitule souvent “Recherche avancée ”.
- il existe depuis peu sur certains moteurs de recherche des formulaires qui vous permettent de préciser votre requête sans entrer dans la syntaxe des opérateurs booléens. C'est le cas de www.lycos.fr par exemple.
- on observe depuis quelques temps l'apparition de **moteurs de recherche spécialisés** dans un thème : astronomie, économie, droit... Ils permettent de gagner du temps en évitant la confusion entre termes utilisés dans plusieurs domaines : chercher le terme “ résistance ” dans un moteur spécialisé en histoire vous permettra d'éviter d'obtenir toutes les pages consacrées à la résistance des matériaux ! Vous trouverez les adresses d'un grand nombre de moteurs spécialisés à l'adresse : www.enfin.com
- les métamoteurs sont des sites qui transmettent automatiquement votre requête à plusieurs moteurs de recherche. Les résultats trouvés sont classés par moteurs ou par pertinence des réponses. Les références identiques trouvées par 2 moteurs sont éliminées.
- les métamoteurs ne sont pas forcément plus efficaces que les moteurs :
 - en effet, chaque moteur de recherche ayant sa propre syntaxe pour utiliser les opérateurs, les métamoteurs ne peuvent les utiliser...
 - ils sont souvent plus lents

c) Pour suivre l'évolution d'un thème de recherche : les logiciels de recherche

- en fonction de la requête que vous effectuez, le logiciel de recherche sélectionne un certain nombre de moteurs de recherche généralistes ou spécialisés (régulièrement, le logiciel remet à jour sa base de données de moteurs spécialisés et se connectant sur le site de son éditeur).
- le logiciel opère ensuite un tri dans les résultats obtenus sur les différents moteurs de recherche consultés : suppression des documents trop anciens
exclusion des documents hors sujet (en éliminant les documents comportant certains mots que vous avez préalablement définis)
- selon une périodicité que vous avez définie, il peut relancer la recherche pour actualiser à votre place le recherche sur un sujet.
- certains logiciels stockent automatiquement sur votre disque dur les pages correspondant à votre requête afin que vous puissiez les consulter hors connexion.

d) Quelques sites de recherche

Annuaire

About	www.about.com	anglophone
Nomade	www.nomade.fr	francophone
Snap	www.snap.com	anglophone
Yahoo	www.fr.yahoo.com	francophone

Moteurs de recherche

Altavista	www.altavista.com	anglophone
Ecila	www.ecila.fr	francophone
HotBot	www.hotbot.com	anglophone
Lokace	www.lokace.com	francophone
Lycos	www.lycos.fr	francophone
Voila	www.voila.fr	francophone

Méamoteurs

AskJeeves	www.askjeeves.com	anglophone
Francité	www.francite.fr	francophone
Metacrawler	www.gotonet.com	anglophone

IV - Apprendre aux élèves à utiliser l'ordinateur et à chercher l'information

- l'expérience montre que les élèves se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui peuvent les conduire à passer beaucoup de temps devant un poste pour des résultats bien décevants. Il nous paraît donc indispensable de passer quelques heures pour lever ces obstacles et éviter ainsi temps perdu et déceptions des élèves face à l'outil voire déconvenues lors de l'évaluation !

Obstacle n° 1 : les élèves ne maîtrisent pas pour la plupart les fonctions de base d'un ordinateur

- à quoi bon dénicher des informations pertinentes si l'on ne peut les conserver pour les utiliser ? Pour l'instant, l'immense majorité des élèves (même s'ils ont déjà touché une souris ou une manette de jeux) se montrent incapables d'enregistrer une page web et de la retrouver.

- il nous semble important de consacrer au moins 2 heures avec une évaluation à la clé pour apprendre aux élèves à :

- distinguer entre dossiers et fichiers
- se repérer entre les différents supports (disque dur et disquette)
- créer un dossier et un fichier
- déplacer un fichier et un dossier
- enregistrer un fichier et plus particulièrement une page web
- savoir retrouver un fichier sur le disque dur

Obstacle n° 2 : les élèves accumulent de l'information sans se préoccuper de sa source

- la navigation hypertexte incite à surfer d'une page à une autre en enregistrant ce qui semble en rapport avec le sujet de recherche. Sur Internet toutes les informations sont mises sur le même plan. Un simple clic peut permettre de passer d'un site médical qui présente les résultats d'études cliniques sur les effets du cannabis à un site personnel vantant les vertus thérapeutiques du même produit avec pour seules preuves apportées la conviction de l'auteur du site.

- il est donc indispensable

- d'inciter les élèves à noter l'adresse précise du site sur lequel ils ont enregistré une page
- de leur apprendre à distinguer l'origine d'un site :
 - site personnel
 - site éducatif
 - site institutionnel
 - site commercial
 - média
 - autre...

- reste ensuite à accomplir un travail de tri et de critique de l'information qui ne présente pas de différence avec celui réalisé pour toute recherche à l'aide d'un autre support.

V - Deux exemples de sujets de débat et leurs sources documentaires

(d'après le rapport INRP sur l'ECJS de François ARNAL)

Vous pouvez essayer de faire une recherche sur ces deux sujets en utilisant :

- un annuaire, par exemple **Yahoo** : www.fr.yahoo.com
- un moteur de recherche, par exemple **Lycos** : www.lycos.fr
- un métamoteur, par exemple : **Francité** : www.francite.fr

Il est intéressant d'entrer les mêmes mots-clés, notamment dans le moteur et le métamoteur.

La pratique de la chasse

Dossier chasse : liste des documents distribués aux élèves :

Code rural

“ Art. L. 224-2. – Nul ne peut chasser en dehors des périodes d'ouverture de la chasse fixées par l'autorité administrative.

1 - <http://members.aol.com/actionfaun/>

LETTRÉ DU COLLECTIF "FAUNE SAUVAGE CHASSE"

2 - <http://www.eleves.ens.fr:8080/home/edelanno/ANCER.html>

ANCER Association Nationale pour une Chasse Écologiquement Responsable : propositions et objectifs de l'association.

3 - <http://www.eleves.ens.fr:8080/home/edelanno/ancer/propositions.html>

Association Nationale pour une Chasse Écologiquement Responsable

Propositions de l'ANCER relatives au projet de loi sur la chasse.

4 - <http://www.eleves.ens.fr:8080/home/edelanno/ANCER.html>

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS DU PERMIS DE CHASSER.

ANCER 1999

le permis jeune chasseur accompagné

le permis responsable cynégétique

5 - <http://www.eleves.ens.fr:8080/home/edelanno/ancer/creation.html>

L'AVENIR DE LA CHASSE

texte paru dans "Libres opinions" de la Revue Nationale de la Chasse en juillet 1988, signé Simon CHARBONNEAU et Jean HOUEIX.

6 - **Sondage Ipsos/ l'Evènement** : 20/21 août 1999

<http://members.aol.com/actionfaun/sondage.htm>

Une réglementation plus contraignante de la pratique de la chasse

7 - Conseil National Interrégional des Verts – Lorient – 28 et 29 août 1999

Compte-rendu des décisions concernant la question de la chasse.

8 - <http://perso.infonie.fr/eomer/chasse/>

Loi sur la chasse en Belgique.

9 - <http://perso.infonie.fr/eomer/chasse/> 10/99

QU'EST CE QUE LA CHASSE ?

Historique

Qu'est-ce que chasser ?

A quoi ça sert ? par E.Omer

10 - <http://www.liberation.com/quotidien/debats/juillet99/990723.html>

Chasse, mâle et tradition

Les chasseurs défendent avant tout un espace social réservé aux hommes, loin de la mixité
par D.BOULLIER professeur à l'université de technologie de Compiègne.

11 - <http://www.liberation.com/quotidien/debats/fevrier99/990222a.html>

Chasseurs, venez discuter

Par D.BAUPIN porte-parole des Verts Le lundi 22 février 1999

12 - <http://www.liberation.com/europeennes/actu/990614l.html>

Pour les chasseurs du Béarn, "l'Europe, c'est toujours l'interdit"

La liste CPNT a recueilli plus de 30% des voix dans certains villages.

Par B. GROSJEAN

13 <http://www.liberation.com/europeennes/actu/990601m.html>

QUI PEUPLE LES MEETINGS ?

"Moi, je veux préserver mon terroir"

Le parti des chasseurs réunit détracteurs des élites et nostalgiques de la tradition.

Par C. FORCARI Le mardi 1er juin 1999

14 - <http://www.liberation.com/europeennes/actu/990614l.html>

Les chasseurs, plein la besace

Contre toute attente, ils dépassent les 5%.

Par G. LAVAL Le lundi 14 juin 1999

15 - <http://www.liberation.com/europeennes/actu/990615k.html>

Chasseurs et Verts, la guerre des nerfs;

Des meetings écologistes sont perturbés ou annulés, CPNT dément tout mot d'ordre.

Par C. FORCARI ET J.PERRIGNON Le mercredi 2 juin 1999

16 <http://www.senat.fr/europe/chassagnou.html>> >

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

AFFAIRE CHASSAGNOU ET AUTRES c. FRANCE

(Requêtes nos 25088/94, 28331/95 et 28443/95)

ARRÊT STRASBOURG 29 avril 1999

17 - Les scientifiques rendent un rapport explosif sur la chasse.

Le Monde 2/10/99 Par A. Garcia

18 - La chasse en ligne de mire .Droit et économie.

le Monde 6/10/99 Par S. Corone.

19 - Chasse : le verdict des experts.

Sciences et Avenir. Février 1999 Par V. Gaulier

20 - CHASSE : VOYNET EN PREMIÈRE LIGNE DE MIRE

Le Point 2/07/99 N° 1398 Par L. Vigogne.

21 - <http://www.onc.gouv.fr/>

Etablissement public national, à caractère administratif, sous tutelle du ministère de l'Environnement, l'O.N.C. est implanté dans tous les départements métropolitains et d'outre-mer.

La gestion des populations de chevreuils par l'utilisation d'indicateurs population-environnement.

Le bulletin de l'Office mensuel de l'Office National de la Chasse

22 - **La Chasse : une passion française.** entretien avec P. Salvadori;

L'Histoire N° 152 Février 1992

23 - <http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/comavril99/braconnage.htm> COMMUNIQUE DE PRESSE **BRACONNAGE DE LA TOURTERELLE EN GIRONDE**

29 avril 1999

24 - <http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/> SENAT- 23 JUIN 1999

INTERVENTION DE MADAME DOMINIQUE VOYNET, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA **PROPOSITION DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES D'URGENCE RELATIVES À LA CHASSE**

La dépénalisation des drogues douces : le cannabis

La pédagogie de la loi :

Comment le rappel de la loi peut-il être fait auprès des jeunes ? Comment la loi peut-elle être un support pertinent à l'action éducative?

Autant de questions auxquelles il convient de répondre quand il s'agit de jeunes tentés par la consommation de substances psychoactives ou déjà consommateurs à risques.

Il convient d'avoir constamment à l'esprit que le rappel de la loi est constitutif de l'acte éducatif ; en posant des limites, il structure la personnalité.

Les jeunes peuvent être conduits à réfléchir sur la place de la loi dans une démocratie: la vie sociale tout entière (les exemples sont faciles à trouver) repose sur un corpus législatif et réglementaire qui assure l'organisation harmonieuse des rapports humains. Les lois et règlements défendent, en effet, les valeurs de liberté, de solidarité, de responsabilité, de protection des plus vulnérables, autant de valeurs qui sous-tendent la loi en général et les textes en particulier qui, en France, régissent les consommations de substances psychoactives.

L'application de la loi du 31 décembre 1970 relative aux "mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses" est chose plus difficile .

On ne peut ignorer que cette loi, sous sa forme actuelle, fait l'objet de débats. La parution de récents rapports (cf. repères bibliographiques) a relancé le débat sur la législation actuellement en vigueur. Cette question de société implique les politiques et divise les acteurs des champs éducatif, sanitaire, social et répressif, ainsi que l'opinion publique.

Compte tenu de ces réalités, **le rappel de la loi du 31 décembre 1970** doit s'appuyer:

- sur un consensus des adultes d'un même établissement. Quelles que soient les options de chacun sur l'opportunité d'une modification de la loi et sur les champs possibles de cette modification, il s'agit de prendre en compte qu'elle est en vigueur et doit être respectée ;
- sur l'instauration de débats qui permettent aux jeunes de comprendre la complexité de son application et le sens des évolutions en cours.

Le rappel de la loi Loi sur les stupéfiants.

Article L. 627...

-" Les conditions de production, de fabrication, de transport, d'importation, d'exportation, de détention, d'offre, de cession, d'acquisition et d'emploi des substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants par voie

réglementaire sont fixées par décret en Conseil d'Etat".

Article L. 628

"Sont punis d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 25.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront, de manière illicite, fait usage de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants".

- **L'article 227-18 du Code pénal** réprime le fait de provoquer directement un mineur à faire un usage illicite de stupéfiants, peine aggravée lorsqu'il s'agit d'un mineur de moins de quinze ans .
- **L'article 227-18-1 du Code pénal** réprime le fait de provoquer directement un mineur à transporter, détenir, offrir ou céder des stupéfiants, peine aggravée lorsqu'il s'agit d'un mineur de quinze ans.
- **L'article 40 du code de procédure pénale** fait obligation à tout fonctionnaire qui a connaissance de crime ou de délit de le signaler sans délai au Procureur de la République.
- **Les articles 222-37 à 222-39 du Code pénal** répriment les faits de transport, détention, offre, cession de stupéfiants de peine correctionnelle. Lorsque les stupéfiants sont cédés ou offerts à des mineurs, ou dans des centres d'enseignement ou d'éducation, ou dans des locaux de l'administration, les peines sont aggravées.

Documentation préparatoire pour le prof :

B.O.

N° 9. Des 4/11/1999 Numéros hors série

Repères pour la prévention des conduites à risques.

Vol 1. Guide pratique

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/1999/hs9/hs9vol1.pdf>

vol 2 . guide théorique. <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/1999/hs9/hs9vol2.pdf>

Ouvrages

Beaux rêves ou cauchemars: problèmes de drogues, problèmes de vie

J. Bergeret. Paris, Seuil, 1995, 72 p.

L'état de la toxicomanie. Histoire d'une singularité française

H. Bergeron. Paris, PUF, 1999, 370 p.

Drogues, consommation interdite: la genèse de la loi du 31 décembre 1970

J. Bernat-de-Celis. Paris. L'Harmattan, 1996, 256 p

Face à la drogue : quelle politique?

C. Debock. Paris, La Documentation française, Problèmes politiques et sociaux, 1995, 83 p.

Articles de presse

Phosphore

Juillet 1994 pour ou contre la dépénalisation?

N° 168 Février 1995 Faut-il dépénaliser le cannabis ?

sept 1999 les dangers du cannabis

Le Nouvel Observateur :

Cannabis, l'expérience néerlandaise. 30/04/98

La légende du Hasch juillet 98

Le Monde Diplomatique Fev 96 drogues en Europe.

Le Monde, mercredi 17 juin 1998 La dangerosité des drogues

Internet

Les sites sur le cannabis sont très nombreux, la difficulté réside dans le sérieux de ces sites (nombreux sites personnels non contrôlés) souvent pour la dépénalisation. Le rôle du professeur est de veiller au contenu de ces sites et d'apprendre aux élèves à jeter un œil critique sur ces sources d'information.

<http://www.delta9.ch/old/frameset.htm> UN PROJET PILOTE EN SUISSE : L'ouverture d'un point de vente, d'information, de contrôle et de prévention : le Delta 9 café

<http://le-village.iffance.com/cannabispark2>

Combien d'usagers de drogues illicites sont en prison pour cette seule infraction?

<http://le-village.iffance.com/cannabispark2/loi.html> DISTINCTION ENTRE DROGUES LICITES ET ILLICITES :

http://www.geocities.com/CapitolHill/Senate/5428/cji_f.pdf Le triangle dor

http://www.ogd.org/rapport/RP03_TENDANCES.html#1 Observatoire Général des Drogues Tendances pour les années 1995-

<http://www.circ-asso.org/18joint99/180699.html> Relancé par le Circ (Collectif d'information et de recherche cannabique) en 1993, les rassemblements pacifiques fêtant l'Appel du 18 joint ont été systématiquement interdits à partir de 1995 au nom de l'article L.630 du code de la Santé publique le Circ présentant par essence le cannabis sous un jour favorable

http://www.droleg.ch/downrtf/f_cap7.rtf législation suisse sur la drogue

<http://le-village.iffance.com/cannabispark2/loi.html>

Faut-il légaliser le cannabis ?Cannabis /Alcool (Une politique incohérente ?)

<http://www.delta9.ch/old/frameset.htm> Le Cannabis en Suisse : les risques.

<http://www.geocities.com/CapitolHill/Senate/5428/index.html> La production et la consommation de drogues ont partout et toujours existé, à de très rares exceptions près...

<http://le-village.iffance.com/cannabispark2/loi.html>

Les différents facteurs de risques des "drogues"

http://www.droleg.ch/f_index.htm De nos jours, bien que la vente de haschich et de marijuana reste illégale, on s'aperçoit que beaucoup de gens en consomment...

l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants